



SERVICES
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

FORMATION OBLIGATOIRE

RENOUVELLEMENT

CARTE PROFESSIONNELLE

! IMPORTANT !

GESTION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS, AUTOMATISEES BANCAIRES



Pour les personnes ayant suivi la formation initiale mentionnée au 3° de l'article 7-1 de l'arrêté du 3 aout 2007 susvisé relative aux activités « Métiers de la gestion et maintenance des installations automatisées bancaires », le stage de maintien et d'actualisation des compétences est fixé comme suit :

PARTIE	OBJECTIFS Pédagogiques généraux	Objectifs Pédagogiques Spécifiques	Durée Minimale
Evaluation pédagogique	Evaluer en amont de la formation les connaissances du stagiaire et orienter les points à approfondir	Questionnaire test	1 heure
Module juridique et organisationnelle	Actualisation des connaissances sur le métier	Connaître : – L'évolution des dispositions législatives et réglementaires du livre VI du code de la sécurité intérieure ; – Le contexte sécuritaire national ; – Le rôle et la responsabilité de l'agent de maintenance ; – Les procédures opérationnelles de maintenance et de gestion des installations automatisées ; – L'évolution des matériels exploités dans le cadre des activités professionnelles ; – Les principes fixés par le code de déontologie. Avoir des relations adaptées avec la clientèle ; Actualiser l'habilitation électrique pour le personnel effectuant des travaux d'électriciens des installations sous tension.	6 heures
Module stratégique	Adapter son comportement en situations critiques	Maîtriser : – Les règles juridiques relatives à la légitime défense ; – La responsabilité ; – La conduite à tenir. Savoir : – Analyser une agression ; – Comprendre les consignes face à une situation critique ; – Gérer les premiers secours. Connaître les procédures opérationnelles de sécurité dans le cadre normal des opérations de maintenance, de gestion et de chargement. Actualiser les connaissances sur l'organisation des opérations de livraison et de collecte de fonds.	4 heures
	Comprendre l'évolution de l'entreprise dans le domaine sécuritaire	Connaître : – L'évolution des matériels et des techniques concourant à la sécurité des personnes et des agences ; – L'évolution des méthodes et des procédures	3 heures

Le stage est effectué dans un délai de trente-six mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle.

**LA CFDT,
DES CHOIX, DES ACTES,
ET UN DEVOIR D'INFORMATION !**



www.cfdt-services.fr